

RESIDENCE DE CACHAN

Conseil de résidence jeudi 5 juin 2014 à 18h Salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment J

Présents :

Monsieur Daniel Pernelle, directeur de la résidence de Cachan,
Madame Evelyne Gadou, directrice adjointe de la résidence de Cachan,
Monsieur Philippe Depoix, service patrimoine du Crous de Créteil,
Madame Adeline Bazebi, assistante sociale du Crous de Créteil
Madame Odile Malézieux, Bureau des Etudes et de la Vie étudiante (BEVE) de l'ENS
Monsieur Jordan Delorme, élu du conseil de résidence
Monsieur Alexis Berny, élu du conseil de résidence
Mademoiselle Camille Dumas, présidente du BDE

1 – Bilan de l'année 2013-2014

Un bilan globalement positif est dressé, partagé par les élus étudiants du Conseil de résidence.

Mademoiselle Camille Dumas, se montre également satisfaite pour la période de son mandat (à partir de février 2014) en matière d'activité, de sécurité et d'entretien des locaux.

Monsieur Philippe Depoix fait le bilan des travaux réalisés :

- Rénovation de l'accueil, rendu accessible aux handicapés,
- Réfection des cuisines du bâtiment M,
- Projet de rénovation des circulations du bâtiment M à l'étude,
- Les travaux pour l'accessibilité du resto U sont terminés.

Pour ce qui concerne l'installation d'un local à vélo (implantation, faisabilité), la demande est à l'étude au service patrimoine,

Madame Evelyne Gadou remarque que les abords de la cafétéria sont propres, et que la visite des locaux associatifs a été faite.

Pour la mise en place de digicode sur 5 portes des locaux associatifs sans changement de serrures, monsieur Depoix souhaite en référer au directeur du CROUS de Créteil avant validation définitive. Il est acté que le Crous détiendra une copie du code et des clés s'il y a lieu.

Il y a beaucoup de jeunes extérieurs au campus qui sont présents sur le site. C'est une préoccupation pour la direction de la résidence. La police est informée de cette situation. Son recours a été sollicité à plusieurs reprises depuis le début de l'année.

Le site est très perméable, il n'est pas possible de mettre un contrôle d'accès pour les piétons, car la mairie souhaite que les piétons puissent passer à travers le campus.

Pour les voitures, il est possible d'entrer sur le campus sans badge d'accès. En effet, dès qu'un véhicule rentre avec son badge, des véhicules extérieurs peuvent le suivre sans difficulté et ainsi accéder au campus.

La direction n'est pas indifférente à cette situation. Monsieur Depoix indique qu'il va estimer la faisabilité d'installer un sas avec une seconde barrière.

Maintenance des bâtiments :

Le CROUS de Créteil a passé de nouveaux marchés pour l'ensemble de l'académie, la maintenance des ascenseurs, des VMC, la sécurité incendie, les extincteurs.

Le marché du chauffage est en cours de finalisation.

Actions en cours

Le dossier du changement de la porte du 6eme bat B du local associatif est en cours de traitement.

Le bac à graisse de la cafétéria : il convient de prévoir un contrat de maintenance pour le vider régulièrement, à charge du BDE.

La question est posée pour la prise en charge de sa vidange. Bien que le Crous soit propriétaire des locaux, c'est le fonctionnement de la cafétéria qui génère son remplissage, or, la cafétéria n'est pas destinée à une activité de restauration, qui nécessiterait l'usage spécifique de ce matériel.

De même, le rideau de fer du bar de la cafétéria ne fonctionne plus. Le coût de la remise en état est important.

Monsieur Pernelle fait remarquer que la convention qui lie le Crous et l'ENS est en cours de réécriture, et statuera sur ces questions.

Lors de la visite des locaux associatifs, il a été remarqué qu'il n'y avait pas d'extincteur dans le local du CRANS. Monsieur Pernelle indique qu'il va faire rajouter un extincteur au contrat de maintenance des extincteurs de la résidence.

2 – Commission de réadmission du 19 mai 2014

Madame Gadou donne les chiffres :

610 réadmis et 585 non réadmis

81 stagiaires

132 qui n'ont pas rendu leur coupon

117 en attente de résultat

58 non réadmis pour autres motifs : défaut de paiement, durée d'occupation dépassée, avis défavorable de l'établissement.

Pour les résidents qui ne sont pas réadmis (avis défavorable de leur établissement ou bien « en attente de résultats »), un recours auprès du directeur du Crous de Créteil est possible dans les deux mois à compter de la date d'envoi de la lettre de refus, soit avant le 20 juillet 2014.

Pour faire un recours, l'étudiant doit envoyer à la direction à Créteil une lettre motivée sollicitant sa réadmission, et une attestation d'inscription pour l'année 2014-2015 délivrée par son établissement.

A l'accueil de la résidence, madame Arcambal se tient à la disposition des étudiants pour les recours, et ou toutes difficultés.

Pour les étudiants qui ont donné un préavis de départ, les logements seront visités par l'agent chef, pour une évaluation des travaux à prévoir durant l'été.

Madame Gadou rappelle que l'étudiant réadmis, qui finalement souhaite quitter la résidence, il devra payer le loyer jusqu'au 31 août. Il est par ailleurs souligner que le préavis de départ est de trois mois. La direction de l'UG étudie au cas par cas les demandes réduction du délai de préavis.

Si le logement est sale, le ménage sera facturé.

L'étudiant non réadmis qui n'a pas fait de recours, dès lors qu'il se maintient au-delà du 31 août, il est considéré comme un occupant sans droit ni titre. En ce sens une procédure judiciaire d'expulsion est déclenchée à son encontre.

Si un étudiant a un problème, il ne doit pas s'enfermer, il doit aller voir le bureau, l'assistante sociale, toute l'équipe du Crous est là pour les accompagner. Il ne doit pas attendre que la situation se dégrade. Il faut en parler pour qu'une solution adaptée soit trouvée.

Période de concours à l'ENS

Lors des concours à l'ENS, il est possible aux candidats de loger au CROUS pour une ou plusieurs nuits.

3 – Rentrée 2014-2015

Jeudi 28 août, c'est l'attribution des logements pour les 2^{ème} et 3^{ème} année.

Le bureau du CROUS ouvrira à 8h30. Le personnel du CROUS fera la distribution de tickets numérotés dans la file d'attente.

Vendredi 29 août, c'est l'attribution des logements pour les 1^{ère}s années.

Les étudiants entrant en première année à l'ENS vont recevoir un dossier portant un numéro 1C, 2C, pour les dossiers donnés par le CROUS et 1E, 2E, pour les dossiers donnés par l'ENS. A chaque numéro correspond une tranche horaire.

Numéro	Heure indicative d'attribution du logement
Compris entre 1 et 30	8h30 – 10h30
Compris entre 31 et 60	10h30 – 12h30
Compris entre 61 et 74	12h30 – 14h30
Compris entre 75 et 105	14h30 – 16h30
Retardataires, cas particulier	Après 16h30

Samedi 30 aout, le bureau sera ouvert le matin seulement pour gérer les départs.

Dans le dossier logement, il y aura la lettre du BDE, la lettre de l'association Sono sur le tri sélectif, et la lettre du BDS.

Il est prévu l'organisation d'une réunion de préparation de rentrée le mercredi 27 aout à 15h avec le BDE pour préparer les journées du 28 et 29 aout. Comme à chaque rentrée, madame Gadou rappelle la contribution des étudiants de l'ENS pour l'accueil des premières années. Leur présence sera également nécessaire le jeudi 27 pour l'arrivée des 2^{ème} et 3^{ème} année.

Afin d'éviter que des étudiants se retrouvent sans logement au soir du 28 aout, il est demandé à l'ENS de réguler les arrivées des étudiants en demandant aux étudiants qui habitent proche de l'ENS de différer leur prise de logement d'une ou deux semaines.

4 - Horaire d'ouverture de l'accueil

Monsieur Pernelle, a diffusé un questionnaire de satisfaction auprès des résidents. Et en parallèle, une étude statistique des fréquentations est menée pour définir les plages horaires les plus adaptées aux besoins des étudiants.

Des tendances se dessinent et vont permettre d'élaborer de nouveaux horaires (les étudiants viennent plutôt le soir que le matin, ouverture en continu, ...).

Ouverture de la laverie

Maintenant, la laverie ferme à 21h30 au lieu de minuit car il y a des gens extérieurs qui squattaient le local.

Les étudiants sollicitent une fermeture plus tardive de la laverie. Monsieur Pernelle propose de faire un essai jusqu'au 22h.

5 – Questions diverses

Bureau d'aide psychologique universitaire de Cachan

Madame Bazebi, rappelle que les étudiants ayant des difficultés, dispose d'un espace de parole. Il existe que Cachan le BAPU (Bureau d'aide psychologique universitaire de Cachan)

pour un accompagnement de proximité. Il ne faut pas hésiter à en parler, à orienter un étudiant, un camarade qui semble en difficulté.

Dispositif CLE (Caution locative étudiante).

Le déploiement du dispositif Clé se généralise en 2014. La Clé fonctionne sur le mode mutualiste.

Les étudiants bénéficiaires cotisent à hauteur de 1,5 % du loyer. Pour l'académie de Créteil, les informations sont disponibles sur le site internet www.lokaviz.fr.

Le dispositif peut bénéficier à tous les étudiants :

- disposant de revenus mais ne pouvant présenter de caution familiale, amicale ou bancaire ;
- cherchant à se loger dans les académies où le marché immobilier est tendu : Lille, Paris, Créteil, Versailles, Lyon, Grenoble, Aix-Marseille, Nice ;
- âgés de moins de 28 ans au 1er septembre de l'année de signature du bail ;
- âgés de plus de 28 au 1er septembre de l'année de signature du bail sous réserve d'être post doctorants de nationalité étrangère, (doctorat obtenu depuis moins de 6 ans, occupant un poste de chercheur non titulaire au sein d'une unité ou laboratoire de recherche dans le cadre d'un contrat à durée déterminée).

La demande de CLE (Caution Locative Etudiante) s'effectue directement depuis le site Lokaviz, en vous connectant à votre espace personnel.

Pour accéder à votre espace personnel, vous devez [vous créer un compte étudiant](#) ou bien vous identifier, en haut de cette page, si vous possédez déjà un compte.

Après s'être identifié, l'étudiant clique dans le menu principal sur "Ma Caution Locative" pour accéder au formulaire de demande de CLE.

Le contact au CROUS de Créteil reste madame Mellouli, la chargée de mission hébergement.

Annnonce de départ

Monsieur Pernelle annonce son départ de la résidence au 1^{er} septembre pour le CROUS d'Orléans. Il remercie les étudiants pour leur travail et pour leurs échanges, toujours dans le but d'améliorer l'accueil et les services en général. Le nouveau directeur arrivera le 1^{er} septembre.

Madame Gadou annonce qu'elle partira en retraite en mai 2015.

Le prochain conseil fin octobre ou début novembre.

Compte rendu rédigé par madame Malézieux.

Lu et validé par Daniel Pernelle.